



AVULLY
COMMUNE
DU CANTON
DE GENÈVE

2

L'ÉCHO D'AVULLY

Bulletin communal d'information
N° 76 — mars 2019

Séances du Conseil municipal de novembre et décembre 2018 et de janvier et février 2019

Le Conseil municipal a ...

- accueilli l'arrivée, en son sein, de Mickael Batista da Silva et de Vincent Mottet;
- approuvé le budget 2019, qui présente un montant de Frs 5'967'141.- aux charges et de Frs 5'973'000.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Frs 5'859.-;
- ouvert un crédit d'investissement de Frs 52'900.- destiné à alimenter le fonds intercommunal de développement urbain (FIDU);
- fixé le montant minimum à percevoir de la taxe professionnelle en 2018 à Frs 30.-;
- porté les indemnités versées aux membres du Conseil municipal à Frs 1'800.- (forfait)/an ainsi qu'à Frs 70.-/séance de commission et Frs 20.-/rédaction de notes de séance;
- porté les indemnités annuelles allouées au maire à Frs 36'000.- et à Frs 24'000.- pour les adjointes;
- adopté à l'unanimité les PLQ n° 30041 "route d'Avully", n° 30042 "Courtil Parc" et n° 30045 "Trois-Noyers";
- demandé de réexaminer la problématique du parking à Gennecy ainsi que d'étudier des mesures pour tenter de diminuer le trafic aux heures de pointe à la route du Moulin-Roget;
- décidé de ne plus entretenir la partie du chemin des scouts dont le passage devient dangereux, étant entendu que celle-ci n'appartient pas à la commune;
- décidé de prendre contact avec les communes de Veyrier et de Meinier, elles aussi confrontées à la fermeture de leur office postal, afin de tenter d'unir les forces dans ce combat;
- voté une résolution à l'attention du Conseil d'Etat pour réagir à la décision de celui-ci de suspendre la procédure d'adoption des PLQ n° 30042 "Courtil Parc", n° 30045 "Trois-Noyers" et n° 30154 "route d'Avully-chemin des Meurons".

L'exécutif a ...

- informé avoir (enfin) perçu la subvention de la Confédération, de Frs 69'000.-, pour l'installation de la centrale photovoltaïque sur l'un des toits du groupe scolaire;
- informé avoir reçu un soutien de Frs 22'500.- du fonds énergie des collectivités publiques pour l'opération Eco-sociale;
- informé avoir perçu Frs 14'000.- du Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU);
- écrit à Monsieur Antonio Hodgers, conseiller d'Etat en charge du département du territoire, lui demandant de s'expliquer sur la décision du Conseil d'Etat de suspendre la procédure d'adoption des PLQ sus-mentionnés.

PV en version intégrale

Après leur approbation, les prochains-verbaux en version intégrale sont disponibles sur internet www.avully.ch ou sur simple demande auprès de la Mairie.

"Chez Riboule" Boulangerie, tea-room

Depuis le début de l'année, le cœur du village reprend vie et fleurit bon le pain frais.

Après plus de quarante ans, une boulangerie tea-room revoit le jour pour le plus grand bonheur des avulliotés.

Merci à notre artisan-boulangier, Christian Rieben, de mettre la main à la pâte très tôt le matin et de nous offrir quantité de vrais pains, tresses, croissants, confiseries concoctés avec des produits GRTA*, un critère d'excellence.

Gageons que la petite entreprise familiale prenne ses aises et que le succès soit au rendez-vous.

Le tea-room vous est ouvert tous les jours de la semaine à l'exception du mercredi. Vous y serez accueillis avec chaleur par une jeune équipe pleine d'entrain.

* GRTA: Genève Région Terre Avenir



Extension du village d'Avully : c'est (très) compromis !

René Riem, maire - Maria Scheibler et Annick Maison, adjointes

Plus de 12 ans de travail anéantis en quelques jours ! Ainsi en a décidé le Conseil d'Etat en suspendant la procédure d'adoption des plans localisés de quartier (PLQ) n° 30042, 30045 et 30154. Conséquence de l'adoption, le 14 novembre 2018 par le Conseil fédéral, de la nouvelle fiche du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA), fixant les nouvelles valeurs limites d'immission du bruit au-delà desquelles aucun nouveau logement ne peut être construit.

C'est le 9 janvier dernier que notre commune, pleinement engagée dans un processus de création de logements et d'infrastructures publiques dans le périmètre de l'école, a été mise au courant de cette décision. Le PLQ dit "des Trois Noyers", d'initiative communale, fait partie des projets recalés. Concrètement, ce sont près de 300 logements, une crèche intercommunale ainsi qu'un immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) qui sont sacrifiés.

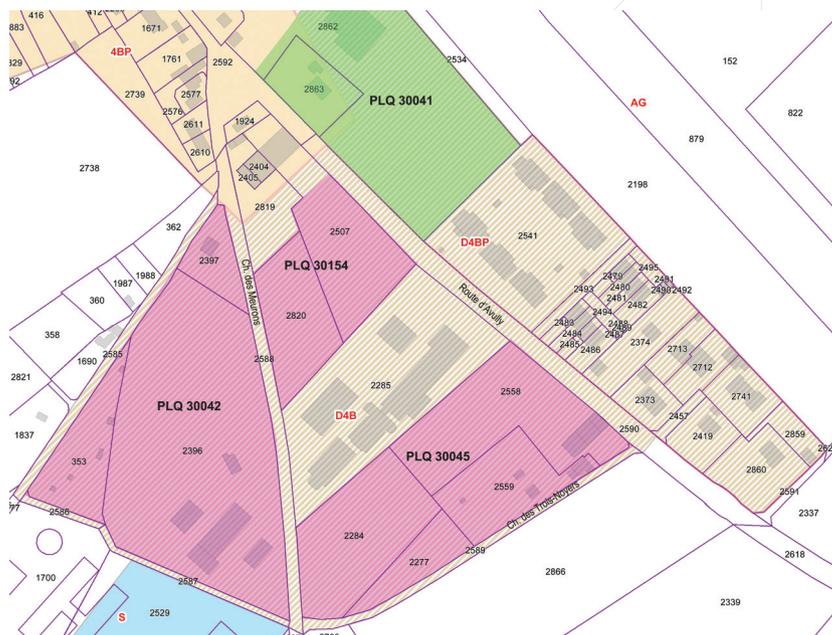
Consternation

A plusieurs titres, cette nouvelle nous consterne. Sur le fond, bien sûr, car la création de logements et des infrastructures nécessaires à un nouvel afflux d'habitants a pour but d'insuffler du dynamisme à notre commune, qui en a bien besoin.

Sur la forme ensuite. Comment en effet l'Office de l'urbanisme (OU), avec lequel nous collaborons très étroitement depuis des années dans le cadre de ces projets, peut-il ne pas avoir établi le moindre lien entre la future adoption de la fiche PSIA et les études en cours sur notre commune, dont 3 PLQ sur les quatre étaient même initiés par l'Etat ? Celui-ci ne nous écrivait-il pourtant pas au début 2018 que "la fiche PSIA est le résultat d'une collaboration de plus de trois années entre la Confédération, le canton de Genève et Genève aéroport" ?

Comment comprendre ensuite la position du Conseil d'Etat, qui a fondé sa décision de suspendre les PLQ sur la simple base d'un courrier d'observations émis par l'aéroport international de Genève dans le cadre de la mise à l'enquête publique de l'un des PLQ ?

Après le refus de l'Etat de soutenir le projet de création d'une zone d'activités à Eaumorte, comment enfin ne pas voir dans cette décision le désintérêt des autorités cantonales à l'égard d'une commune qui manifeste pourtant une réelle volonté de se développer et, plus largement peut-être, à l'égard des territoires se situant à l'extérieur de la couronne urbaine ?



Travail, volonté et énergie sans faille

Les autorités communales, le personnel et les mandataires qui œuvrent depuis tant d'années sur ces dossiers d'une complexité et d'une ampleur extrêmes, ont donc de quoi être consternés.

Malgré une volonté sans faille des élues et élus avulliotés qui - fait rarissime dans ce canton- ont sans cesse cherché à convaincre, à appuyer les démarches et réussi à engager des moyens importants pour permettre à leur commune de se développer de manière conséquente.

Malgré un cadre légal pourtant très contraignant, tant les compétences communales en matière d'aménagement sont réduites.

Nous avons pourtant saisi tout ce que la législation nous permettait d'entreprendre en la matière et ce, en respectant –voire en bousculant- les délais, notamment modifier les limites de zone avant l'entrée en vigueur de la loi d'application de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). Nous avons concédé à un déclassement en zone de développement, et non pas en zone ordinaire, en tenant compte du contexte et de la réalité politique qui prévalaient après l'adoption de la nouvelle LAT. Avant cela, nous n'avions eu d'autre choix que d'élaborer un Plan de quartier (PDQ), étape sans laquelle il avait clairement été exprimé qu'aucune instruction au développement de notre village ne serait entamée. Deux années supplémentaires de procédure, qui n'ont en rien accéléré la suite du processus – comme indiqué à l'époque – et qui nous font tant défaut aujourd'hui !

Nous avons travaillé de manière étroite, tant avec les partenaires de notre PLQ que celui des autres pour établir des synergies, permettre des échanges fonciers et mettre en cohérence l'entier des projets. Nous nous sommes mis d'accord avec la commune d'Avusy pour créer une crèche intercommunale. Tant d'efforts de collaboration, de mise en commun des ressources et des compétences pour permettre de mettre en œuvre un programme ambitieux et cohérent. Efforts si mal récompensés !

Et maintenant ?

Plusieurs axes de réflexion ont été définis pour la suite. La plupart dépendant cependant des réponses que nous attendons du Conseil d'Etat, qui ne s'est pas montré très collaboratif jusqu'à présent.

Ces réponses, nous en avons pourtant besoin pour connaître le potentiel restant de création de logements sur le territoire communal duquel découlera les besoins en infrastructures communales, notamment pour le parascolaire et la petite enfance.

Quoiqu'il en soit, la commune exigera des compensations financières pour les études menées depuis le PDQ jusqu'à présent. L'éventuelle dévalorisation foncière sera également au cœur des discussions à mener, y compris d'ailleurs pour tous les propriétaires privés qui pourraient estimer être lésés par cette décision.

Comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant, nous consacrerons donc encore de l'énergie et les moyens, nécessaires cette fois à faire valoir nos droits et à tenter de trouver des alternatives plus que jamais indispensables à la valorisation et au dynamisme de notre commune.

Subventions cantonales pour favoriser la mobilité douce

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'Etat de Genève offre différentes subventions afin de favoriser la mobilité douce:

Achat d'un vélo cargo ou d'une remorque à vélo (dispositif amovible de remorquage)

- avec ou sans assistance électrique, deux ou trois roues
- chargement frontal ou arrière
- neuf ou matériel de démonstration de magasin (pas d'achat de particulier à particulier)

Montant accordé: 10% du prix d'achat mais au maximum Fr. 500.-

Location 1 mois d'un vélo à assistance électrique

- vélo ou vélocargo
- avec assistance électrique
- pas de location auprès d'un particulier

Montant accordé: 50% du prix de la location mais au maximum Fr. 250.-

Formation à la pratique du vélo

- tous types de vélos
- avec ou sans assistance électrique
- pas de formation auprès d'un particulier

Montant accordé: 75% du prix de la prestation mais au maximum Fr. 80.-

Modalités administratives de délivrance

- Être domicilié sur la commune d'Avully depuis au minimum 3 mois et avoir au moins 14 ans.
- La facture originale.
- Une pièce d'identité valable.
- La prestation doit avoir eu lieu dans l'année civile.
- Ne pas avoir bénéficié de ce soutien dans les 3 années précédant la requête.
- Le formulaire de demande dûment complété.
- Se présenter à la Mairie, aux heures d'ouverture, pour finaliser la demande auprès de l'OCEN (Office cantonal de l'énergie).
- La subvention est versée par l'OCEN



Plus d'infos:

www.ge.ch/subventions-velo-2019/conditions-contacts

Borne électromobilité



Genève s'est engagé en faveur de l'électromobilité, une nouvelle technologie qui apporte des réponses concrètes à plusieurs défis environnementaux liés au trafic motorisé.

C'est pour mettre en œuvre cet objectif que le canton de Genève propose désormais une subvention pour l'installation de bornes privées dans les lieux d'habitat collectifs ou individuels.

Plus d'infos:

www.ge.ch/subvention-borne-electromobilite

Echo d'Avully - prochaine parution

Le prochain journal sortira en juin 2019.

Le délai pour envoyer vos articles est fixé au: 15 mai 2019.

Vélo électrique subvention communale

La commune d'Avully participe à hauteur de **Fr. 200.-** de soutien pour l'achat d'un vélo électrique (VAE) neuf ou d'un kit d'assistance électrique neuf.

Conditions d'octroi

- Etre domicilié sur la commune d'Avully depuis au moins une année.
- Etre âgé de plus de 14 ans.
- Ne pas avoir déjà bénéficié d'une aide similaire, y compris pour un autre VAE ou matériel d'installation.
- L'acquisition ne peut avoir été effectuée auprès d'un particulier.
- Avoir acquis le VAE ou le matériel dans l'année civile en cours.

Modalités administratives de délivrance

- Remplir de manière exhaustive le formulaire ad hoc se trouvant sur le site internet de la commune.
- Transmettre par voie électronique (info@avully.ch) toutes les pièces et informations requises. Un dépôt au guichet, ou dans la boîte, est aussi possible.
- La commune procède au versement par virement bancaire ou, si possible, en liquide.

Plus d'infos:

www.avully.ch/soutien-a-lachat-dun-velo-electrique/

Matinée des aînés — samedi 26 janvier 2019

René Riem, maire

Mesdames, Messieurs, Bonjour,

Bienvenue à vous toutes, à vous tous à cette traditionnelle, incontournable rencontre de janvier.

Je tiens à saluer la présence de mes adjointes "Violette" Scheibler, Annick Maison, du président du Conseil Philippe Tièche, du vice-président Pascal Dethiollaz.

Je vous souhaite à toutes et tous une très belle année toute pleine de belles, bonnes choses. Que le millésime 2019 vous maintienne dans une forme éclatante ce sont là mes vœux !

Mes pensées vont aussi aux plus démunis, à celles et ceux qui ont perdu un être cher, je souhaite que 2019 leur apporte un peu de répit.

Avully, une Commune pas si commune, je me plais à le dire et redire. Une commune où les gens se parlent, sont solidaires les uns avec les autres. Pour tout cela, je vous dis "Merci".

A lire la presse, à voir la télé rien n'a changé depuis l'an dernier ou plutôt si, il y a les affaires régionales, sortes de "Genferrei", qui sont la risée de nos compatriotes. Osons espérer que notre devise "Post Tenebras Lux" se rétablisse bien vite et que la quiétude revienne.

L'an dernier, j'évoquais ici le sujet qui nous fâche et qui fâche tout le monde alentour, la fermeture de notre office postal. Vous le savez certainement nous nous sommes opposés fermement à cette décision que je qualifierais d'inique. Le dossier est actuellement en examen auprès de PostCom.



Un autre sujet d'importance nous exaspère également, c'est le coup de frein brutal à l'extension du village au travers des 4 plans localisés de quartiers situés à l'entrée d'Avully, côté Eaumorte.

Après plus de 12 ans de travail sans relâche pour un développement harmonieux de la Commune, en intercommunalité avec notre voisine d'Avusy, le couperet est tombé par l'entremise du Conseiller d'Etat Hodggers !! La raison de ce gâchis, les nouvelles normes dictées par la Confédération quant au plan sectoriel des infrastructures aéroportuaires (PSIA).

La colère est grande parmi les conseillers municipaux et les acteurs privés. Dès lors, nous nous opposerons fermement à cet édit par toutes les voies juridiques qui conviennent.

Ce mécontentement passé, il est grand temps de nous régaler de toutes les bonnes choses concoctées par les chefs Thierry Tracol, Etienne Stalder et leur brigade, l'Amicale des sapeurs-pompiers, que je vous demande d'applaudir.

Mes remerciement vont aux rayonnantes paysannes femmes rurales d'Avully. Merci également aux membres de l'Harmonie, aux pompiers de service, à nos employés municipaux et à la réalisatrice en cheffe de cette matinée, Joëlle, que je qualifierais tout simplement de talentueuse.

Bonne journée, régalez-vous, vive la Matinée des aînés, Vive notre Commune pas si commune.



Festival "Antigel"

Pour cette 9^{ème} édition, la commune d'Avully a accueilli le festival mardi 5 février 2019 en proposant un concert d'Odetta Hartman, musicienne et chanteuse américaine.

Cette édition 2019 a offert un large choix culturel à travers 17 communes genevoises et 1 commune du grand Genève.

Comme l'année dernière, ce sont 50'000 spectateurs qui ont pu profiter de la diversité de la programmation, qui ont pu découvrir des lieux insolites, des ambiances différentes et des artistes incroyables.

La commune d'Avully a accueilli une artiste new-yorkaise, Odetta Hartman. Quelle découverte étonnante, surprenante et attachante ! Artiste complète à la voix envoûtante, jouant tour à tour du violon, de la guitare électrique ou du banjo. Cette prestation fut une belle histoire, une belle rencontre avec un univers musical empli de surprises et une chanteuse-musicienne fascinante que personne n'avait envie de laisser partir.



Jardin d'enfants "Les Hérissons"

Karine Tracol

Inscriptions 2019 - 2020 pour les nouveaux enfants, le mardi 16 avril 2019 de 19h00 à 20h30

Elles se dérouleront dans les locaux du Jardin d'enfants, situés au 31 route d'Epeisses.

Pour toute inscription, il est indispensable d'avoir préalablement téléchargé le règlement du Jardin d'enfants ainsi que les formulaires.



Ces documents seront disponibles dès **le 25 mars 2019** sur le site de la commune (www.avully.ch)



Le Jardin d'enfants accueille les enfants de 2 à 5 ans, aux heures suivantes:

lundi	8h00 - 12h00
mardi	8h00 - 12h00 / 13h45 - 17h45
mercredi	8h00 - 12h00 (pour les enfants de 2 ans)
jeudi	8h00 - 12h00 / 13h45 - 17h45
vendredi	8h00 - 12h00

Vingt-six à neuf

Véronique Moret

26 à 9 Ça pourrait être le score d'une victoire éclatante de l'équipe de hockey de Genève, score qui ravirait les supporters genevois ! Mais non. 26 à 9 Ça pourrait être une date importante, fatidique, commémorant un événement majeur ! Mais non. Peut-être un code: la 26^{ème} lettre de l'alphabet et la 9^{ème}, z et i, i et z N'importe quoi !

Je vais vous le dire, moi, ce que 26 et 9 représentent. 26, c'est le nombre de dames sympathiques, gaies, gentilles, drôles, intéressantes, actives, productives, inventives, et légèrement folles qui chantent au Chœur Théâtral d'Avully ! 9, les adjectifs qui les caractérisent ! Mais non ! Quoique !

9, c'est le nombre d'hommes "formidables" qui chantent dans ce Chœur, et je me contente d'un seul adjectif, mais qui a tout son poids.

Où sont donc les belles voix graves et profondes qui nous font frémir, les belles voix aiguës et mélodieuses qui nous donnent la chair de poule, où sont les Basses, où sont les Ténors, mais "Où sont les Hommes ?"

On adore les nôtres, mais on en voudrait bien encore quelque uns, qu'on accueillerait à bras ouverts. Leur fait-on peur ?

Si vous faites partie de ces courageux, prêts à affronter les sourires et l'enthousiasme des Alti et des Soprani du CTA, venez donc le jeudi soir de 20h15 à 22 heures à la salle Saint Gervais à Avully. La répétition se prolonge souvent par une petite verrée improvisée et spontanée. Vous êtes les bienvenus, yeux bleus ou yeux bruns, cheveux noirs ou argentés, avec ou sans prothèse du genou, pourvu que vous soyez heureux d'être parmi nous !



Les 30 ans du partenariat Avully - Remetea !

Dany Sollero

Invitation à notre voyage !

L'année 2019 marquera **les trente ans** des fructueuses relations entre Avully et Remetea.

Pour célébrer cet anniversaire, nous allons organiser un voyage dans les Carpates orientales intérieures. Toute personne désireuse de découvrir cette région et notre village partenaire est cordialement invitée à se joindre à nous, nous sommes déjà une dizaine de partant !

La fête dite Suisse à Csutak est prévue les samedi 28 et dimanche 29 juillet. Comme le 1^{er} Août se déroule trois jours plus tard, l'idée serait de fêter, "aussi à la Suisse", notre fête nationale. Il est donc probable qu'un départ en avion soit fixé aux environs du mercredi 24 juillet et de louer un minibus pour se rendre sur place. Le retour pourrait avoir lieu le dimanche 4 août. Nous organiserons volontiers les logements et repas. Est-ce que ça vous dit ?

Pour tout renseignement et inscription: d.sollero@bluewin.ch / 079 375 95 00



En 2019, l'Avully Tennis Club fêtera son 40^{ème} anniversaire !

Liliane Waeny

Quand ? Samedi 15 juin 2019 !

Où ? Sur la terrasse du club-house !

9h00

Café, croissants pendant les cours de tennis enfants

12h00

Pique-nique sur la terrasse du club-house

14h00 à 17h00

Jeux et animations sur les courts

19h00

Apéro suivi du repas anniversaire



Cours de tennis enfants sur les périodes du printemps et de l'automne, trouvez les renseignements sur: www.avullytc.ch

Nouveau cette année, le samedi matin des cours de tennis **parents-enfants** sont organisés. C'est un moment magique à partager !

Organisation de tournois de doubles et de simples, ouvert à tous.

Cours privés ou mini stages dispensés par un professeur de tennis.

En cours de saison, l'Avully Tennis Club inaugurera son nouvel éclairage sur le court N° 1.

Pour tout renseignement:

Liliane Waeny, présidente - 076 497 59 77

www.avullytc.ch



AFIRM Auto défense

Micheline Beyeler

AFIRM est fier que notre petite commune puisse proposer des cours d'autodéfense exclusivement réservés aux femmes et aux jeunes filles. Plusieurs raisons nous amènent à ce positionnement.

- De très nombreuses études démontrent que dans la vie courante, les femmes sont plus souvent victimes de violences que les hommes. La confiance en soi est souvent plus utile que la simple connaissance de techniques de défense.
- L'éducation des filles et des garçons repose encore largement aujourd'hui sur les modèles traditionnels spécifiques à chaque sexe. Les filles et les femmes apprennent qu'elles ne sont pas livrées sans défense à une agression, mais qu'elles ont la possibilité de se défendre par leurs propres moyens.
- En acceptant leur part d'agressivité, elles surmontent leur peur. Les filles renforcent ainsi leur confiance en soi en prenant conscience et en améliorant leur propre force et leur capacité à s'affirmer.
- Les cours d'autodéfense réservés aux femmes n'ont pas été créés contre les hommes mais bien dans l'intérêt des femmes.
- Enfin et sans être féministe, selon notre expérience, dans des groupes exclusivement féminins, les femmes discutent plus facilement de questions personnelles et intimes. Ainsi, une solidarité et une forte complicité se développent, ce qui facilite l'apprentissage. Même des participantes qui étaient réticentes au départ de se retrouver qu'entre femmes ont été positivement surprises de leur expérience.

Les cours d'autodéfense réservés aux femmes visent à leur donner confiance en leurs propres moyens, plus autonomes, elles pourront construire en harmonie avec les hommes une communauté basée sur le respect, l'égalité et la liberté.

Osez nous rejoindre, pour un **week end les 18 & 19 mai 2019 ou 16 & 17 novembre 2019**, mais également 7 mercredis soirs dès le 18 septembre 2019.

Sybille & Micheline

Contact: www.AFIRM.ch - 076 386 45 05



Annnonce d'un événement et/ou manifestation sur la commune. Comment procéder ?

Vous souhaitez annoncer un événement ou/et une manifestation. Profitez des vecteurs de communication communaux que sont le site internet, le journal communal ou, depuis peu, la page Facebook !

Vous pouvez faire parvenir votre annonce à l'administration (info@avully.ch) pour autant qu'elle remplit les conditions suivantes:

- L'événement doit être organisé par une entité à but non lucratif (association, groupement, club, etc..).
- L'événement doit pouvoir s'adresser à une large population, sans défense d'intérêts particuliers, ni lié par un but statutaire (Assemblée générale, séance de comité, etc..).
- Toute information (message, visuel) visant à promouvoir un événement doit contenir un contact téléphonique et/ou adresse électronique permettant aux personnes désireuses de se renseigner de s'adresser directement aux bons canaux d'information.
- Le visuel doit être conforme aux standards de qualité exigés par la commune et pouvoir s'intégrer à la charte graphique existante, notamment pour une diffusion dans le journal communal.
- La commune se réserve le droit de refuser de diffuser tout visuel ou message qui comporterait des éléments de langage ou de forme jugés comme inappropriés ou inadéquats.



facebook.com/communeavully

Groupement Gymnique d'Avully

Le GGA est à la recherche d'un (e) moniteur qualifié(e) pour un cours de Gym Parent/Enfant, dès la rentrée en septembre.

Horaires souhaités : (ou à convenir)
lundi de 17h30 à 18h30
ou le mercredi de 17h30 à 18h30

Contact: Véronique Genecand au 078 789 69 73

Editeur

Mairie d'Avully

Réalisation

Joëlle Stadelmann, responsable

Candy Factory / Genève

Imprimé sur papier recyclé,

certifié FSC: Satimat Green

Mairie d'Avully

Chemin des Tanquons 40

CH-1237 Avully

T 022 756 92 50

F 022 756 92 59

info@avully.ch

www.avully.ch

Administration horaires

Lundi: 7h30-12h

Mercredi: 9h-12h et 14h-16h

Jeudi: 15h-18h30



AVULLY
COMMUNE
DU CANTON
DE GENEVE